



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**

1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
Halifax
Nova Scotia
B3J 1T3
Bid Fax: (902) 496-5016

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Vessel Bulkhead/deckhead panels Cloison du navire/Panneaux de plafond	
Solicitation No. - N° de l'invitation F5561-210467/B	Date 2021-08-09
Client Reference No. - N° de référence du client F5561-210467	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$HAL-410-11344	
File No. - N° de dossier HAL-1-87052 (410)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Atlantic Daylight Saving Time ADT on - le 2021-08-26 Heure Avancée de l'Atlantique HAA	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Assal, Mariam	Buyer Id - Id de l'acheteur hal410
Telephone No. - N° de téléphone (902) 233-0685 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 496-5016
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Canadian Coast Guard Depot 05C 13 Akerlet Blvd DARTMOUTH Nova Scotia B3B 1J6 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique
Acquisitions
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
Halifax
Nova Scot
B3J 1T3

Delivery Required - Livraison exigée See Herein – Voir ci-inclus	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro F5561-210467/A, datée du 2021/06/29, dont la date de clôture était le 2021/07/22, à 14:00 HAA. Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 BESOIN	3
1.2 COMPTE RENDU	3
1.3 SERVICE CONNEXION POSTEL.....	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	4
2.4 LOIS APPLICABLES	4
2.5 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS.....	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	8
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	9
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	9
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	9
6.2 BESOIN	10
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	10
6.4 DATE DE LIVRAISON	10
6.5 RESPONSABLES.....	10
6.6 PAIEMENT.....	11
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	12
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	12
6.9 LOIS APPLICABLES	12
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	12
6.11 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	12
ANNEXE A	13
BESOIN	13
ANNEXE B	15
BASE DE PAIEMENT	15
ANNEXE C DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS.....	18

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F5561-210467/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F5561-210467

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-1-87052

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL410
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	18
ANNEXE D.....	19
INTÉGRITÉ.....	19

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le ministère des Pêches et des Océans (Garde côtière canadienne - Région de l'Atlantique) exige la fourniture de matériaux pour le système de carreaux de plafond et les panneaux de cloison du NGCC Earl Grey.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Service Connexion postal

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 120 jours

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

[B3000T](#) (2006-06-16) Produits équivalents

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

- Remarque : Pour les soumissionnaires qui choisissent de présenter leurs soumissions en utilisant Connexion, l'adresse de courriel est la suivante :

TPSGC.RARceptionSoumissionsNE-ARBidReceivingNS.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2003](#) ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

- Numéro de télécopieur: 902-496-5016

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Nouvelle-Écosse.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :

- Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
- Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)

(c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique
Section II : Soumission financière
Section III : Attestations

Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (une copie papier)
Section II : Soumission financière (une copie papier)
Section III : Attestations (une copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- (a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- (b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

1. utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
2. utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe C Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe C Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

3.1.3 Clauses du *Guide des CCUA*

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les soumissionnaires doivent démontrer qu'ils répondent aux critères obligatoires suivants. Si l'un de ces critères obligatoires n'est pas respecté, les offres seront jugées non conformes et ne seront pas prises en considération.

CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES		RENOI À UNE PAGE SPÉCIFIQUE DE LA PROPOSITION.
CO1	Carreaux de plafond Autoself Isonell 300 PERFORÉS, classe B-15, fini U-61, de 2,000 m x 300 mm x 30 mm, ou l'équivalent.	
CO2	Carreaux de plafond Autoself Isonell 300 NON PERFORÉS, classe B-15, fini U-61, de 2,000 m x 300 mm x 30 mm, ou l'équivalent.	
CO3	Isonell P-10, profilé de contour, L=3 000, fini U-61 (blanc), ou l'équivalent.	
CO4	Isonell P-11, profilé de poutre de plafond, L=3 000, fini U-61 (blanc), ou l'équivalent.	
CO5	P01-50, profilé du fond, fini galvanisé, longueur de 3 000 mm, épaisseur de 1,5 mm, ou l'équivalent.	
CO6	P-02-50, profilé supérieur, fini galvanisé, longueur de 3 000 mm, épaisseur de 1 mm, ou l'équivalent.	
CO7	Joint à agrafe, fini Gislaved 027-F12U longueur de 2 500 mm, ou l'équivalent.	
CO8	Isonell P04-50, fini Gislaved 027-F12U longueur de 2 500 mm, ou l'équivalent.	
CO9	Isonell P05-50, fini Gislaved 027-F12U longueur de 2 500 mm, ou l'équivalent.	
CO10	Isonell P05-50_30°, fini Gislaved 027-F12U longueur de 2 500 mm, ou l'équivalent.	
CO11	Isonell P05-50_60°, fini Gislaved 027-F12U longueur de 2 500 mm, ou l'équivalent.	
CO12	Isonell P06-50, fini Gislaved 027-F12U longueur de 2 500 mm, ou l'équivalent.	
CO13	Isonell P06-50_30°, fini Gislaved 027-F12U longueur de 2 500 mm, ou l'équivalent.	
CO14	Isonell P06-50_60°, fini Gislaved 027-F12U longueur de 2 500 mm, ou l'équivalent.	

CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES		RENOI À UNE PAGE SPÉCIFIQUE DE LA PROPOSITION.
CO15	Panneau Isonell B50, classe B-15, à agrafe, fini Gislaved 027-F12U/galvanisé, de 2,500 x 555 x 50 mm, ou l'équivalent.	
CO16	Panneau Isonell B50, classe B-15, à agrafe, fini Gislaved 027-F12U/Gislaved 027-F12U, de 2,500 x 555 x 50 mm, ou l'équivalent.	
CO17	Rouleaux de papier métallique préencollés, fini Gislaved 027-F12U L=100 m, l=1 250 mm, ou l'équivalent.	
CO18	Tous les panneaux de cloison et tous les carreaux de plafond doivent avoir une cote de résistance au feu de B-15.	
CO19	Tous les panneaux, rails et moulures doivent être fournis dans les couleurs prescrites aux sections 1 et 2 pour qu'ils soient agencés aux panneaux de cloison/de plafond actuels du navire; aucune substitution de couleur ne sera acceptée. Tous les produits équivalents offerts doivent être compatibles avec les produits Isonell prescrits qui sont actuellement installés sur le navire.	

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26) Évaluation du prix-soumission

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe A, Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2020-05-28) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Date de livraison

Tous les éléments livrables doivent être reçus au plus tard le **1 mars 2022**.

6.4.1 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe A du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Mariam Assal
Titre: Agente d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction: Région de l'Atlantique
Adresse: 1713 Bedford Row
Halifax, NS B3J 1T3

Téléphone: (902) 233-0685
Télécopieur: (902) 496-5016
Courriel: mariam.assal@pwgsc-tps.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est (*insérer au moment de l'attribution du contrat*):

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F5561-210467/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F5561-210467

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-1-87052

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL410
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Adresse : _____

Téléphone : ____ _

Télécopieur : ____ _

Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (à remplir par le soumissionnaire)

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ _

Télécopieur : ____ _

Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé(s) dans l'annexe B. Les droits de douane sont et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Clauses du *Guide des CCUA*

H1000C (2005-05-12) Paiement unique

6.6.3 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- (a) Carte d'achat Visa ;
- (b) Carte d'achat MasterCard ;
- (c) Dépôt direct (national et international) ;
- (d) Échange de données informatisées (EDI) ;
- (e) Virement télégraphique (international seulement) ;
- (f) Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit:
 - (a) L'original et deux (2) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Nouvelle-Écosse et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) les conditions générales [2010A](#) (2020-05-28) Conditions générales - biens (complexité moyenne)
- (c) Annexe A, Besoin;
- (d) Annexe B, Base de Paiement
- (e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*)

6.11 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».

ANNEXE A

BESOIN

Le ministère des Pêches et des Océans (Garde côtière canadienne - Région de l'Atlantique) exige la fourniture de matériaux pour le système de carreaux de plafond et les panneaux de cloison du NGCC Earl Grey.

1. L'entrepreneur doit proposer un prix pour la fourniture du système de carreaux de plafond décrit ci-dessous. Les quantités ont déjà été calculées en fonction des pertes dues au découpage.

ARTICLE	QUANTITÉ
Carreaux de plafond Autoself Isonell 300 PERFORÉS, classe B-15, fini U-61, de 2,000 m x 300 mm x 30 mm, ou l'équivalent.	467
Carreaux de plafond Autoself Isonell 300 NON PERFORÉS, classe B-15, fini U-61, de 2,000 m x 300 mm x 30 mm, ou l'équivalent.	45
Isonell P-10, profilé de contour, L=3 000, fini U-61 (blanc), ou l'équivalent.	161
Isonell P-11, profilé de poutre de plafond, L=3 000, fini U-61 (blanc), ou l'équivalent.	39

2. L'entrepreneur doit proposer un prix pour la fourniture des panneaux de cloison décrits ci-dessous. Les quantités ont déjà été calculées en fonction des pertes dues au découpage.

ARTICLE	QUANTITÉ
P01-50, profilé du fond, fini galvanisé, longueur de 3 000 mm, épaisseur de 1,5 mm, ou l'équivalent.	120
P-02-50, profilé supérieur, fini galvanisé, longueur de 3 000 mm, épaisseur de 1 mm, ou l'équivalent.	120
Joint à agrafe, fini Gislaved 027-F12U longueur de 2 500 mm, ou l'équivalent.	1200
Isonell P04-50, fini Gislaved 027-F12U longueur de 2 500 mm, ou l'équivalent.	90
Isonell P05-50, fini Gislaved 027-F12U longueur de 2 500 mm, ou l'équivalent.	45
Isonell P05-50_30°, fini Gislaved 027-F12U longueur de 2 500 mm, ou l'équivalent.	15
Isonell P05-50_60°, fini Gislaved 027-F12U longueur de 2 500 mm, ou l'équivalent.	15
Isonell P06-50, fini Gislaved 027-F12U longueur de 2 500 mm, ou l'équivalent.	40
Isonell P06-50_30°, fini Gislaved 027-F12U longueur de 2 500 mm, ou l'équivalent.	15
Isonell P06-50_60°, fini Gislaved 027-F12U longueur de 2 500 mm, ou l'équivalent.	15
Panneau Isonell B50, classe B-15, à agrafe, fini Gislaved 027-F12U/galvanisé, de 2,500 x 555 x 50 mm, ou l'équivalent.	150
Panneau Isonell B50, classe B-15, à agrafe, fini Gislaved 027-F12U/Gislaved 027-F12U, de 2,500 x 555 x 50 mm, ou l'équivalent.	450
Rouleaux de papier métallique préencollés, fini Gislaved 027-F12U L=100 m, l=1 250 mm, ou l'équivalent.	2

N° de l'invitation - Sollicitation No.

F5561-210467/B

N° de réf. du client - Client Ref. No.

F5561-210467

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

HAL-1-87052

Id de l'acheteur - Buyer ID

HAL410

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

-
3. Tous les panneaux de cloison et tous les carreaux de plafond doivent avoir une cote de résistance au feu de B-15.
 4. Tous les panneaux, rails et moulures doivent être fournis dans les couleurs prescrites aux sections 1 et 2 pour qu'ils soient agencés aux panneaux de cloison/de plafond actuels du navire; aucune substitution de couleur ne sera acceptée. Tous les produits équivalents offerts doivent être compatibles avec les produits Isonell prescrits qui sont actuellement installés sur le navire.
 5. **Expédition** : Tous les panneaux de cloison et les dalles de plafond doivent être livrés à l'adresse indiquée ci-dessous, au plus tard le 1 mars 2022.

NGCC Earl Grey
Garde côtière canadienne, Dépôt O5C
13, boul. Akerley, porte n° 1
Dartmouth (N.-É.)
B3B 1J6

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé(s) dans l'annexe B. Les droits de douane sont et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

Les soumissionnaires doivent fournir les informations requises dans le tableau 1, ci-dessous. En cas d'erreur dans le calcul des prix, le prix unitaire fera foi.

TABLE 1					
NO D'ARTICLE	DESCRIPTION	UNITÉ DE MESURE	PRIX UNITAIRE [À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE]	QTÉ	PRIX CALCULÉ [À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE]
(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F) = (D*E)
1	Carreaux de plafond Autoself Isonell 300 PERFORÉS, classe B-15, fini U-61, de 2,000 m x 300 mm x 30 mm, ou l'équivalent.	ch.	\$	467	\$
2	Carreaux de plafond Autoself Isonell 300 NON PERFORÉS, classe B-15, fini U-61, de 2,000 m x 300 mm x 30 mm, ou l'équivalent.	ch.	\$	45	\$
3	Isonell P-10, profilé de contour, L=3 000, fini U-61 (blanc), ou l'équivalent.	ch.	\$	161	\$
4	Isonell P-11, profilé de poutre de plafond, L=3 000, fini U-61 (blanc), ou l'équivalent.	ch.	\$	39	\$
5	P01-50, profilé du fond, fini galvanisé, longueur de 3 000 mm, épaisseur de 1,5 mm, ou l'équivalent.	ch.	\$	120	\$
6	P-02-50, profilé supérieur, fini galvanisé, longueur de 3 000 mm, épaisseur de 1 mm, ou l'équivalent.	ch.	\$	120	\$

TABLE 1

NO D'ARTICLE	DESCRIPTION	UNITÉ DE MESURE	PRIX UNITAIRE [À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE]	QTÉ	PRIX CALCULÉ [À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE]
(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F) = (D*E)
7	Joint à agrafe, fini Gislaved 027-F12U longueur de 2 500 mm, ou l'équivalent.	ch.	\$	1200	\$
8	Isonell P04-50, fini Gislaved 027-F12U longueur de 2 500 mm, ou l'équivalent.	ch.	\$	90	\$
9	Isonell P05-50, fini Gislaved 027-F12U longueur de 2 500 mm, ou l'équivalent.	ch.	\$	45	\$
10	Isonell P05-50_30°, fini Gislaved 027-F12U longueur de 2 500 mm, ou l'équivalent.	ch.	\$	15	\$
11	Isonell P05-50_60°, fini Gislaved 027-F12U longueur de 2 500 mm, ou l'équivalent.	ch.	\$	15	\$
12	Isonell P06-50, fini Gislaved 027-F12U longueur de 2 500 mm, ou l'équivalent.	ch.	\$	40	\$
13	Isonell P06-50_30°, fini Gislaved 027-F12U longueur de 2 500 mm, ou l'équivalent.	ch.	\$	15	\$
14	Isonell P06-50_60°, fini Gislaved 027-F12U longueur de 2 500 mm, ou l'équivalent.	ch.	\$	15	\$
15	Panneau Isonell B50, classe B-15, à agrafe, fini Gislaved 027-F12U/galvanisé, de 2,500 x 555 x 50 mm, ou l'équivalent.	ch.	\$	150	\$
16	Panneau Isonell B50, classe B-15, à agrafe, fini Gislaved 027-F12U/Gislaved 027-F12U, de 2,500 x 555 x 50 mm, ou l'équivalent.	ch.	\$	450	\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F5561-210467/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F5561-210467

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-1-87052

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL410
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

TABLE 1

NO D'ARTICLE (A)	DESCRIPTION (B)	UNITÉ DE MESURE (C)	PRIX UNITAIRE [À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE] (D)	QTÉ (E)	PRIX CALCULÉ [À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE] (F) = (D*E)
17	Rouleaux de papier métallique préencollés, fini Gislaved 027-F12U L=100 m, l=1 250 mm, ou l'équivalent.	ch.	\$	2	\$
PRIX ÉVALUÉ TOTAL [À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE]					\$

N° de l'invitation - Solicitation No.
F5561-210467/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F5561-210467

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-1-87052

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL410
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE C de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F5561-210467/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F5561-210467

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-1-87052

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL410
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE D

INTÉGRITÉ

LISTE DE NOMS

En accord avec la Partie 5, article 5.2.1 – Disposition relatives à l'intégrité – Liste de noms, veuillez compléter le formulaire ci-dessous

Dénomination complete de l'entreprise	
Adresse de l'entreprise	
Numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA)	
Numéro de l'invitation	
Membres du conseil d'administration (Utilisez le format – Prénom, Nom) Ou mettre la liste en pièce-jointe	
1. Membre	
2. Membre	
3. Membre	
4. Membre	
5. Membre	
6. Membre	
7. Membre	
8. Membre	
9. Membre	
10. Membre	
Autres membres	
Commentaires	